



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 29 mai 2017 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Léon Leclerc
Mme la conseillère Johanne Dutil

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 heures 10.

2017-05-078

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.0 Avis de motion
- 3.0 Adoption du projet de règlement numéro P-2017-470 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 2016-450 afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme – Cœur de la Ville de Léry
- 4.0 Adoption du projet de règlement numéro P-2017-471 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-451, tel qu'amendé, afin d'assurer la concordance au plan d'urbanisme suite à l'adoption du programme particulier d'urbanisme – Cœur de la Ville de Léry
- 5.0 Adoption du projet de règlement numéro P-2017-472 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-451, tel qu'amendé
- 6.0 Adoption du projet de règlement numéro P-2017-473 modifiant le règlement de lotissement numéro 2016-452, tel qu'amendé
- 7.0 Adoption du projet de règlement numéro P-2017-474 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-455, tel qu'amendé, afin d'assurer la concordance au plan d'urbanisme modifié suite à l'adoption du programme particulier d'urbanisme – Cœur de la Ville de Léry
- 8.0 Date de l'assemblée publique de consultation
- 9.0 Branchement des services d'égout et d'aqueduc – Lot 5 141 067, rue du Parc-Tisseur
- 10.0 Période de questions
- 11.0 Levée de la séance

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

d'accepter tel quel l'ordre du jour de cette séance extraordinaire.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION

M. le conseiller Léon Leclerc donne avis que le Conseil municipal adoptera les projets de règlements suivants :

- Projet de règlement numéro P-2017-470 modifiant le règlement d'urbanisme 2016-450 relatif au plan d'urbanisme afin d'y intégrer un programme particulier d'urbanisme - Cœur de la Ville de Léry



No de résolution
ou annotation

- Projet de règlement numéro P-2017-471 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-451, tel qu'amendé, afin d'assurer la concordance au plan d'urbanisme suite à l'adoption du programme particulier d'urbanisme – Cœur de la Ville de Léry
- Projet de règlement numéro P-2017-472 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-451, tel qu'amendé
- Projet de règlement numéro P-2017-473 modifiant le règlement de lotissement numéro 2016-452, tel qu'amendé
- Projet de règlement numéro P-2017-474 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-455, tel qu'amendé, afin d'assurer la concordance au plan d'urbanisme modifié suite à l'adoption du programme particulier d'urbanisme – Cœur de la Ville de Léry

De plus, M. le conseiller Léon Leclerc demande la dispense de lecture des projets de règlements lors de leurs adoptions.

2017-05-079

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P-2017-470 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 2016-450 AFIN D'Y INTÉGRER LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME – CŒUR DE LA VILLE DE LÉRY

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 2016-450 afin d'y intégrer un programme particulier d'urbanisme – Cœur de la Ville de Léry ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le projet de règlement portant le numéro P-2017-470 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2017-05-080

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P-2017-471 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-451, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSURER LA CONCOIRDANCE AU PLAN D'URBANISME SUITE À L'ADOPTION DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME - CŒUR DE LA VILLE DE LÉRY

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2016-451, tel qu'amendé, afin d'assurer la concordance au plan d'urbanisme suite à l'adoption du programme particulier d'urbanisme – Cœur de la Ville de Léry ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le projet de règlement portant le numéro P-2017-471 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2017-05-081

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P-2017-472 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-451, TEL QU'AMENDÉ

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2016-451, tel qu'amendé, afin de mettre à jour certaines dispositions ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc



No de résolution
ou annotation

2017-05-082

Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le projet de règlement portant le numéro P-2017-472 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P-2017-473 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2016-452, TEL QU'AMENDÉ

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 2016-452, tel qu'amendé, afin de mettre à jour certaines dispositions ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le projet de règlement portant le numéro P-2017-473 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2017-05-083

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P-2017-474 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2016-455, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU PLAN D'URBANISME MODIFIÉ SUITE À L'ADOPTION DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME - CŒUR DE LA VILLE DE LÉRY

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2016-451, tel qu'amendé, afin d'assurer la concordance au plan d'urbanisme suite à l'adoption du programme particulier d'urbanisme – Cœur de la Ville de Léry ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le projet de règlement portant le numéro P-2017-471 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2017-05-084

DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

CONSIDÉRANT l'adoption des projets de règlements P-2017-470, P-2017-471, P-2017-472, P-2017-473 et P-2017-474 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry doit tenir une assemblée publique sur ces projets de règlements en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry :

- Fixe au 14 juin 2017, à 19 h, en la Salle du Conseil, la tenue de l'assemblée publique pour fins de consultation sur lesdits projets de règlements.

Adoptée à l'unanimité



2017-05-085
No de résolution
ou annotation

**BRANCHEMENT DES SERVICES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC – LOT 5 141 067,
RUE DU PARC-TISSEUR**

CONSIDÉRANT QU' une demande pour deux nouveaux branchements aux services d'égout et d'aqueduc par le propriétaire du lot 5 141 067, rue du Parc-Tisseur a dûment été soumise à la Ville de Léry ;

CONSIDÉRANT QU' à la suite d'une demande de soumissions auprès de deux entrepreneurs aux fins de réaliser ces travaux, deux soumissions ont été déposées, à savoir :

Construction J.P. Roy Inc.	8 250 \$ (taxes en sus)
Les Excavations P & G	7 750 \$ (taxes en sus)

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions démontre que la proposition de Les Excavations P & G s'avère être la plus basse conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Octroie à Les Excavations P & G le contrat de construction de deux branchements de services d'égout et d'aqueduc sur le lot 5 141 067, rue du Parc-Tisseur pour un montant de 7 750 \$, taxes en sus.
- Indique que, selon l'article 36.2 du règlement numéro 2012-418 sur les branchements à l'aqueduc et à l'égout sanitaire, le propriétaire du lot 5 141 067, rue du Parc-Tisseur doit assumer la totalité des frais occasionnés à la Ville de Léry par ces travaux.
- Indique que des frais d'administration de 5 % s'ajoutent au montant net des frais occasionnés à la Ville de Léry par ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet à l'ordre du jour.

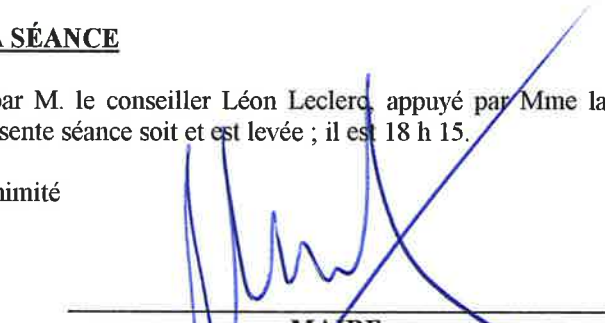
Aucune question

2017-05-086


LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc, appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil, que la présente séance soit et est levée ; il est 18 h 15.

Adoptée à l'unanimité



MAIRE



DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER